



ANALYSE

Adaptons les moyens à l'ambition des objectifs énergétiques



© DR

Yannick Saint Roch, directeur général du **SERCE**, organisation professionnelle des entreprises de la transition énergétique et numérique, appelle les pouvoirs publics à renforcer leur coopération avec la filière pour accélérer le déploiement de la gestion active du bâtiment afin qu'elle puisse pleinement participer à l'atteinte des objectifs énergétiques du pays.

Afin de réduire sa dépendance aux énergies importées et se décarboner, la France cherche à diminuer sa consommation énergétique finale de 25 % d'ici 2030. Le secteur du bâtiment tertiaire représentant 16 % de cette consommation (presque autant que celle de l'industrie), une grande majorité du parc tertiaire est assujettie au dispositif éco énergie tertiaire (DEET) et doit donc réduire sa consommation d'au moins 40 % d'ici 2030.

Selon le plan national énergie-climat de la France, le « respect du DEET est conditionné à une forte augmentation des investissements dans la rénovation énergétique des bâtiments », de l'ordre de 22 milliards d'euros supplémentaires par an d'ici 2030 (dont 10 milliards d'euros rien que pour les bâtiments publics).

Jusqu'à présent, l'incitation à l'investissement prend souvent la forme de CEE ou du « fonds vert » pour accompagner le déploiement des GTB (mise en conformité du décret BACS). Pour optimiser le potentiel d'économies d'énergie de ces solutions de pilotage des systèmes bâtimentaires, des opérations supplémentaires doivent être financées : audits énergétiques par bâtiment, définition de plans d'action de performance énergétique, suivi et maintenance réguliers des équipements. Seule la mise en place de ces

actions permet de générer une économie d'énergie suffisante pour assurer la réussite des objectifs du DEET.

Alors que les débats budgétaires de l'automne pourraient se conclure par une moindre augmentation des budgets visant à accompagner la transition énergétique, certaines voix s'élèvent pour renforcer les contraintes incitatives : l'Institut de l'économie pour le climat (I4CE) propose par exemple de faire varier la taxe foncière selon l'étiquette énergétique du bâtiment tertiaire.

Si le SERCE souhaite insister sur le besoin d'accroître la pédagogie auprès des assujettis, il y a fort à parier qu'une simple sortie de la logique de subventionnement se traduise par un ralentissement des opérations de rénovation. Ainsi, nous souhaitons, au-delà des financements publics, un renforcement de la mobilisation des financements privés vers la rénovation, ce que le SGPE (secrétariat général à la planification écologique) avait déjà identifié dans sa planification.

Pour pallier une éventuelle baisse du subventionnement et stimuler l'investissement, de nouvelles pistes doivent être explorées ; de nombreuses sont d'ores et déjà sur la table. La Cour des comptes constate un « désalignement » du dispositif des CEE avec les objectifs du DEET, car il « peine à assurer la massification des opérations d'ampleur

comme la rénovation dans le secteur tertiaire ». De même, il est prévu dans la loi visant à ouvrir le tiers financement à l'État et aux collectivités pour favoriser les travaux de rénovation énergétique son évaluation par le Gouvernement ; nous estimons qu'elle doit être effectuée le plus rapidement possible, car nous constatons dès à présent que sa complexité de mise en œuvre empêche sa démocratisation.

La séquence politique qui s'ouvre avec le gouvernement de M. Barnier doit nous permettre de débattre de ces sujets lors des consultations sur la PPE (programmation pluriannuelle de l'énergie) et la SNBC (Stratégie nationale bas carbone), ainsi que lors du projet de loi de finances pour 2025. Nous nous félicitons des nominations de Mmes Pannier-Runacher et Givernet et de M. Armand, qui ont tous les trois œuvré au cours des dernières années sur des dossiers et travaux en lien avec les objectifs de réduction de la consommation énergétique. Le SERCE y voit le signe que des moyens ambitieux, financiers ou normatifs, seront mis en face des objectifs énergétiques que la France s'est fixés. ◀